

## Superviseurs habilités (par ordre chronologique d'ancienneté)

<b>Christophe HAGENBACH</b> (Bas-Rhin et Haut-Rhin)	<b>Prêtre</b>	<a href="mailto:christophe.hagenbach@diocese-alsace.fr">christophe.hagenbach@diocese-alsace.fr</a>
<b>Pascale HALLER-JAHN</b> (Bas-Rhin)	<b>Pasteur</b>	<a href="mailto:hallerjahn@kabelbw.de">hallerjahn@kabelbw.de</a>
<b>Martin WEHRUNG</b> (Bas-Rhin et Haut-Rhin)	<b>Pasteur</b>	<a href="mailto:martin.wehrung@free.fr">martin.wehrung@free.fr</a>
<b>Sonia ARNOUX</b> (Haute-Loire)	<b>Pasteur e.r.</b>	<a href="mailto:sarnoux43@orange.fr">sarnoux43@orange.fr</a>
<b>Hubert FREYERMUTH</b> (Haut-Rhin)	<b>Pasteur</b>	<a href="mailto:freyermuth.hubert@orange.fr">freyermuth.hubert@orange.fr</a>



## Superviseur en formation (par ordre alphabétique)

<b>Isabelle HETZEL-PAULUS</b> (Haut-Rhin)	<b>Pasteur</b>	<a href="mailto:isabelle.hetzelpaulus@gmail.com">isabelle.hetzelpaulus@gmail.com</a>
--	----------------	--

**AFfsp**

**Association Française de formation et de supervision pastorales**

**Siège :** 10, rue du Hohlandsberg F 68040 Ingersheim

**Président :** M. Wehrung, **Secrétaire :** P. Haller-Jahn, **Trésorier :** H. Freyermuth.

**Site :** [www.supervision-pastorale-fpec.com](http://www.supervision-pastorale-fpec.com)

Association sans but lucratif, relevant du droit local des départements du Rhin et de la Moselle, inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Strasbourg (67), Vol. XCIII Folio N° 78 - Ass. Française de Formation et de Supervision Pastorales,

Crédit Mutuel Rixheim – 7 Avenue du Général de Gaulle 68170 Rixheim

RIB : 10278 03036 00020576601 45

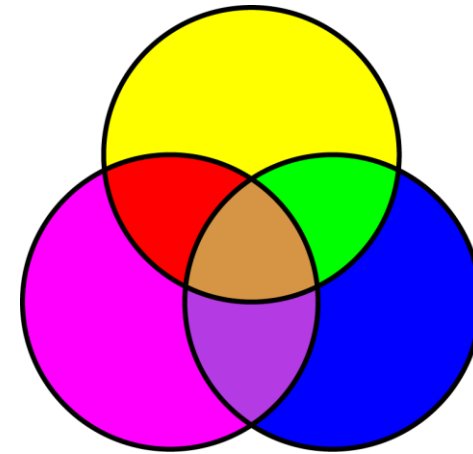
IBAN : FR76 1027 8030 3600 0205 7660 145

BIC : CMCIFR2A

**AFfsp pSISESG v2020.09.04**

ASSOCIATION FRANÇAISE  
DE FORMATION ET DE SUPERVISION  
PASTORALES

**AFfsp**



## **Formation Pastorale** **à l'Ecoute et à la Communication**

### **Supervision individuelle, d'équipes et de groupes**

Pour tout professionnel de l'écoute  
(en milieu paroissial, hospitalier,  
médico-social, carcéral ou autre)

Pour toute personne désireuse  
d'approfondir sa pratique de l'écoute  
et de l'accompagnement

[www.supervision-pastorale-fpec.com](http://www.supervision-pastorale-fpec.com)

## La supervision pastorale

offre un accompagnement et une formation destinés à toute personne désireuse de se perfectionner dans la pratique de la relation à autrui, active au sein de son Eglise, d'une association ou d'un autre lieu (pour diacres, laïcs, pasteurs, prêtres et toutes personnes engagées dans l'église)

En effet, toute personne qui exerce un travail de relation, d'écoute et de parole a besoin à son tour d'un vis-à-vis qui l'écoute et lui parle, lui permettant ainsi de prendre conscience de son mode de communication.

La supervision est pastorale en ce sens qu'elle cherche à intégrer la dimension spirituelle propre à chacune et à chacun, et qu'elle permet de travailler la spécificité de la relation pastorale.



## Les superviseurs

sont formés selon la méthode du « Clinical Pastoral Training » (CPT) reconnue internationalement. En France, ils sont regroupés au sein d'une association indépendante, l'AFfsp.

Ils sont habilités par la Commission de Formation franco-suisse de l'AFfsp et de l'ASRsp. Ils sont reconnus par plusieurs églises catholique et protestantes.



## Formations proposées :

- Supervisions individuelles, de groupes, d'équipes
- Formations de base FPEC
- Semaines d'initiation FPEC dans le cadre de la formation initiale des pasteurs, des coopérateurs/trices pastoraux/ales
- Formations Initiales de Visiteurs Bénévoles (FIVB)
- Groupes de parole
- Interventions sur demande

## La supervision

### Objectifs

- Discerner les ressources et les freins à l'œuvre dans la relation
- Prendre conscience des différentes dynamiques personnelles et de groupe, devenir sensible aux interférences
- Travailler à son positionnement professionnel et institutionnel
- Clarifier son identité professionnelle et pastorale

### Modalités

- La supervision individuelle : elle permet un travail régulier en tête-à-tête avec un superviseur de son choix selon un rythme à définir.
- La supervision de groupe : plusieurs personnes décident de travailler ensemble avec un superviseur de leur choix.
- La supervision d'équipe : elle met le focus sur la collaboration des personnes formant l'équipe.



## Cadre et conditions

**Un Contrat** élaboré en commun, pour toute proposition de formation et de supervision, en précise l'objectif, le nombre de séances, le coût et les engagements réciproques entre superviseurs et supervisés.

**Le Secret professionnel et pastoral** est de rigueur : superviseurs comme supervisés s'engagent à le respecter.

**Le Code éthique** de l'AFfsp et de l'ASRsp, remis en début de formation et de supervision, garantit le travail commun.

**La Participation financière** se négocie entre les supervisés, les superviseurs et les organismes concernés le cas échéant.